



Albi, le 5 mars 2016

COMMUNIQUE DE PRESSE

Lors d'une manifestation nocturne, les Jeunes Agriculteurs du Tarn ont déversé devant la sous-préfecture de Castres plusieurs remorques de bois et de détrit. Dès le lendemain, la préfecture a mandaté une entreprise pour dégager les emprises appartenant à la sous-préfecture et resserrer le tas de bois (se trouvant sur le domaine public de la commune) pour permettre l'entrée dans la sous-préfecture et garantir un parfait accès au public.

Dans le même temps, la mairie de Castres a été avertie qu'il lui appartenait de faire son affaire des matériaux encombrant le domaine public communal. A ce jour, les matériaux n'ont toujours pas été enlevés.

En tout état de cause, l'enlèvement des matériaux déposés sur le domaine public communal relève du pouvoir de police du maire (L2212-2 du CGCT).

Si ce dernier considère que ce n'est pas à la commune d'en supporter in-fine le coût, il peut éventuellement se retourner contre l'Etat au titre des dommages causés par un attroupement. Sa demande sera soumise au service juridique du Ministère de l'Intérieur et il sera indemnisé si les conditions sont réunies. Il appartient donc au maire de Castres de prendre les dispositions qui s'imposent.

Si la situation actuelle devait perdurer et faire courir un risque à la population, il serait du ressort du préfet de mettre en demeure le maire et de faire exécuter les travaux aux frais de la commune.

Contact Presse : Marie LACAN - 05 63 45 62 34 / 06 18 28 61 33 - marie.lacan@tarn.gouv.fr

Adresse postale : Place de la préfecture, 81 013 ALBI CEDEX

Téléphone : 05 63 45 61 61 _ Courriel : courrier@tarn.gouv.fr _ Site internet : <http://www.tarn.gouv.fr>